

Zoug le 24 novembre 2023

## Communiqué de presse

### La CPS adopte diverses recommandations et adapte son nom et son logo

**Lors de son assemblée générale annuelle, la Conférence des procureurs de Suisse CPS a adopté plusieurs recommandations nouvelles et révisées. En outre, elle adapte son nom à partir du 1er décembre 2023 : La Conférence des procureurs de Suisse devient la Conférence suisse des Ministères publics.**

La CPS a tenu son assemblée générale 2023 les 23 et 24 novembre à Zoug. Outre le traitement de diverses affaires statutaires, l'assemblée générale a adopté plusieurs nouvelles recommandations, notamment sur l'application de l'article révisé sur les chauffards (Via sicura), en vigueur depuis le 1er octobre 2023. Par ces recommandations, la CPS réaffirme que les infractions commises par des chauffards doivent continuer à être punies avec la sévérité nécessaire, malgré l'introduction du traitement privilégié des délinquants primaires.

La CPS renforce en outre ses efforts dans la lutte contre la violence domestique : en vue de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul, l'assemblée générale a adopté une recommandation forte en rapport avec les procédures pour violence domestique.

Les recommandations sont disponibles sur le site Internet de la [SSK-CPS](#)

Les membres de la CPS considèrent que le nom de Staatsanwälte-Konferenz / Conférence des procureurs de Suisse n'est plus adapté, raison pour laquelle le nom et le logo seront modifiés au 1er décembre 2023 et deviendront Schweizerische Staatsanwaltschaftskonferenz SSK - Conférence suisse des Ministères publics CMP - Conferenza svizzera dei Ministeri pubblici CMP.

*Contact pour les médias : Fiona Strelbel, Secrétaire générale de la CPS (+41 31 301 01 50)*

fis.24.11.2023